



Madame le maire,

Une rumeur circule à Étréchy qu'une demande d'attribution d'une salle municipale en vue de prières pour le culte musulman aurait été effectuée et que la mairie, après avoir refusé une première fois, aurait finalement accédé à cette demande.

Nous parlons uniquement de rumeur et nous voyons mal la mairie accéder à cette demande compte tenu de la loi de 1905 séparant le culte des institutions publiques.

Pourriez-vous, madame le maire, confirmer ou infirmer cette demande ?

=> « Ceci n'est qu'une rumeur, la mairie n'a jamais été destinataire d'une telle demande et je pense que les personnes qui lancent cette rumeur sont les mêmes personnes qui posent cette question. »

Nous répondons aux réponses sur ce blog car nous n'avons pas le droit d'y répondre lors des conseils municipaux.

*« Madame le maire, nous vous remercions de votre réponse digne d'une cours de récréation de maternelle : « **Puisque tu l'as dis, c'est toi qui l'est !** »*

Plus sérieusement. Madame le maire, vous pensez que si nous étions les instigateurs de cette rumeur, nous poserions cette question lors du conseil. Nous vous signalons que si nous n'en avons pas parlé sur notre blog, que vous lisez assidûment et nous vous en remercions par ailleurs, c'est justement parce que c'est une rumeur et nous voulions juste avoir une confirmation. Un point c'est tout.

De plus, nous nous étonnons du ricanement de vos élus à la lecture de cette question. Je suis sûr que le jour où une telle demande sera faite, et elle arrivera bien un jour, ils ne rigoleront plus et s'offusqueront discrètement, (si nous ne sommes pas élus d'ici là!) »

.....

Le tribunal de Grande Instance d'Étampes a confirmé votre demande d'expulsion de cette famille logée à titre gratuit dans un local municipal insalubre au Bd des Lavandières.

Madame le maire, même si cette famille peut faire appel de cette décision, procéderiez-vous à l'expulsion de ce couple avec enfants et qui ne cherche qu'à louer un bien social à Étréchy d'où ils sont issus et où ils travaillent ?

Le logement voisin du leur, qui lui, est salubre peut les accueillir car vacant. Pourquoi ne pas leur louer ce bien avec un bail en bonne et due forme afin que cette situation connaisse une fin louable pour chaque partie ? Nous vous rappelons que cette famille a des enfants mineurs et que ces derniers ne doivent pas être pris en otage d'une situation qui leur échappe et dont ils ne sont pas coupables.

=> Ceci est un contentieux entre la mairie et cette famille et qui n'a pas à être exposé publiquement. Les démarches ont été faites dans les formes légales.

« Merci madame le maire de votre réponse qui ne répond pas à notre question mais qui doit bien vous gêner. Nous vous rappelons que les contentieux de la mairie sont aussi ceux des conseillers municipaux ! Nous ne devons pas être exclus de l'information municipale même si ce sujet vous gêne car vous savez très bien que vous n'êtes pas innocente au désarroi de cette famille. »